

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Calendrier des réservations : Accueils de loisirs

		Centre de Toussaint : du 22/10/2018 au 02/11/2018	Centre de Noël : du 24/12/2018 au 28/12/2018	Centre d'Hiver : du 11/02/2019 au 22/02/2019	Centre de Pâques : du 08/04/2019 au 19/04/2019	Centre de Juillet : du 08/07/2019 au 26/07/2019	Centre d'Août : du 19/08/2019 au 30/08/2019	
Réservation et règlement Via le Portail Famille	Période d'inscription en ligne :	Lundi 17/09/2018 au Dimanche 23/09/2018	Lundi 19/11/2018 au Dimanche 25/11/2018	Lundi 07/01/2019 au Dimanche 13/01/2019	Lundi 04/03/2019 au Dimanche 10/03/2019	Lundi 13/05/2019 au Vendredi 24/05/2019	Lundi 13/05/2019 au Vendredi 24/05/2019	
	Période de règlement en ligne :	Par CB :	Lundi 24/09/2018 au Vendredi 28/09/2018	Lundi 26/11/2018 au Vendredi 30/11/2018	Lundi 14/01/2019 au Vendredi 18/01/2019	Lundi 11/03/2019 au Vendredi 15/03/2019	Lundi 13/05/2019 au Vendredi 24/05/2019	Lundi 13/05/2019 au Vendredi 21/06/2019
		Prélèvement :	Début Octobre	Début Décembre	Fin Janvier	Fin Mars	Début Juin	Début Juillet
Réservation et règlement au Service Comptabilité	Période d'inscription et de règlement au service :	Par CB, Espèce, Chèque Bancaire, CESU et Vacances* :	Lundi 24/09/2018 au Vendredi 28/09/2018	Lundi 26/11/2018 au Vendredi 30/11/2018	Lundi 14/01/2019 au Vendredi 18/01/2019	Lundi 11/03/2019 au Vendredi 15/03/2019	Lundi 13/05/2019 au Vendredi 24/05/2019	Incription du 13/05/19 au 24/05/19. Règlement du 17/06/19 au 21/06/19
		Prélèvement :	Début Octobre	Début Décembre	Fin Janvier	Fin Mars	Début Juin	Début Juillet

Attention : Les périodes d'inscriptions et de règlements sont données à titre indicatifs. Elles sont susceptible d'être modifiées. Les périodes indiquées sur les fiches d'inscriptions feront foi.

. Chaque famille ayant renseigné son adresse mail sera averti des périodes d'inscription par mail.

Information Portail Famille : . Une fois les périodes d'inscriptions terminées, il n'est plus possible de réserver via le portail famille. Vous devrez impérativement faire l'inscription au service comptabilité. Une majoration de 5% du montant global sera appliquée pour toute inscription en dehors des périodes d'inscriptions, plus une majoration de 50 centimes par repas. Une majoration de 10% du montant global sera appliquée lorsque l'inscription sera effectuée à partir du 1er jour de centre, plus une majoration de 50 centimes par repas.

. Concernant les absences, un certificat médical sera réclamé pour toute demande de remboursement. Un jour de carence sera déduit.

* Chèque CESU pour les garderies et centres des enfants de moins de 6 ans, hors repas.